

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

NYNA D+ CEREALES

**Type(s) de produit**

TP14: Rodenticides

**Numéro d'autorisation: 269/17/L**

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0016811-0000**

---

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

|                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | NYNA D+ CEREALES |
|---------------------------------|------------------|

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|   |         |  |
|---|---------|--|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation                     | Nom     | TRIPLAN SA   |
|   | Adresse | BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500<br>ANDORRA LA VELLA France |
| Numéro de l'autorisation  |         | 269/17/L   |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> |         | LU-0016811-0000  |
| Date de l'autorisation  |         | 06/02/2018   |
| Date d'expiration de l'autorisation                               |         | 31/12/2026   |

### 1.3. Fabricant(s) du produit

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant                     | SOFAR                                   |
| Adresse du fabricant                 | BP 02 29190 PLEYBEN France              |
| Emplacement des sites de fabrication | SOFAR site 1 BP 02 29190 PLEYBEN France |

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant                     | SARL LFT SETA  |
| Adresse du fabricant                 | CHATEAU DE PUECHASSAUT 81440 BROUSSE-LAUTREC France                      |
| Emplacement des sites de fabrication | SARL LFT SETA site 1 CHATEAU DE PUECHASSAUT 81440 BROUSSE-LAUTREC France |

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant                     | SAS RATOUCY  |
| Adresse du fabricant                 | 29 AV. DE LA FORET - LOOZE - BP 145 89303 JOIGNY France                    |
| Emplacement des sites de fabrication | SAS RATOUCY site 1 29 AV. DE LA FORET - LOOZE - BP 145 89303 JOIGNY France |

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant                     | IRIS  |
| Adresse du fabricant                 | 1124A Avenue de Moulinas - Route de Saint-Privat 30340 SALINDRES France             |
| Emplacement des sites de fabrication | IRIS site 1 1124A Avenue de Moulinas - Route de Saint-Privat 30340 SALINDRES France |

|                      |   |
|----------------------|---|
| Nom du fabricant     | NOXIMA  |
| Adresse du fabricant | CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France |

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Emplacement des sites de fabrication | NOXIMA site 1 CARREFOUR JEAN MONNET<br>- LACROIX SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE<br>France |
|--------------------------------------|---|

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant                     | INDUSTRIAL CHIMICA SRL  |
| Adresse du fabricant                 | VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE Italie                                  |
| Emplacement des sites de fabrication | INDUSTRIAL CHIMICA SRL site 1 VIA<br>SORGAGLIA 40 35020 ARRE Italie |

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant                     | INDUSTRIAL CHIMICA SRL   |
| Adresse du fabricant                 | Buls Tsar boris III N°63 - Office n°1 1612 Sofia Bulg<br>arie                                  |
| Emplacement des sites de fabrication | INDUSTRIAL CHIMICA SRL site 1 Industrialna 2 str<br>- Pleven disctrict 5960 Guliantsi Bulgarie |

#### **1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Substance active                     | Difenacoum  |
| Nom du fabricant                     | ACTIVA / TEZZA  |
| Adresse du fabricant                 | Via Feltre 32 20132 Milan Italie  |
| Emplacement des sites de fabrication | ACTIVA / TEZZA site 1 Via Tre Ponti 22 37050 S.<br>Maria di Zevio (VR) Italie |

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC   | Fonction         | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%)    |
|------------|---|------------------|------------|-----------|---------------|
| Difenacoum | 3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin | substance active | 56073-07-5 | 259-978-4 | 0,005 % (p/p) |

### 2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

|                      |  |
|----------------------|--|
| Mentions de danger   | <p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p>  |
| Conseils de prudence | <p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260: Ne pas respirer les poussières.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans le respect de la législation nationale (centre de recyclage)..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans le respect de la législation nationale (centre de recyclage)..</p> |

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Souris et rats - Professionnels de la lutte contre les rongeurs - Intérieur**

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | TP14: Rodenticides   |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | /  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: <i>Mus musculus</i><br>Nom commun: autre: Souris domestique<br>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes<br><br>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i><br>Nom commun: autre: Rat brun<br>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes<br><br>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i><br>Nom commun: autre: Rat noir<br>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes   |
| Domaine(s) d'utilisation                                      | utilisation en intérieur<br><br>Intérieur  |
| Méthode(s) d'application                                      | Méthode d'application: Application des appâts<br><br>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.   |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer                | Taux d'application: Rats: 200 g d'appât par point d'appât. - Souris: 40 g d'appât par point d'appât.<br><br>Dilution (%): /<br><br>Nombre et fréquence des applications:<br>Appât :<br>- Rats: 200 g d'appât par point d'appât.<br>- Souris: 40 g d'appât par point d'appât.   |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                   | professionnels formés  |
| Dimensions et matériaux d'emballage                           | Conditionnement minimum de 3 kg.<br>Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10 kg.<br><br>Le produit NYNA D+ CEREALES est fourni :<br>- Soit dans des sachets en polyéthylène (PE) blanc opaque ou transparent (25-50-100 g),<br>- Soit en vrac.<br>Les sachets sont placés dans :<br>- des boîtes en carton 3-5-10-15-20 kg,<br>- des sacs en polyéthylène (plusieurs couches de papier + film PE) 20-25 kg,<br>- dans des sceaux (PE) 3-5-10-15-18-20 kg.<br><br>Le produit en vrac est emballé dans des sceaux (PE) 3-10 kg. |

---

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements d'appâtage semi-permanent.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

#### 4.2. Description de l'utilisation

**Tableau 2. Souris et rats -- Professionnels de la lutte contre les rongeurs – Extérieur autour des bâtiments**

|   |                    |
|---|--------------------|
| Type de produit   | TP14: Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | /                  |

|  |   |
|--|---|
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | <p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i><br/> Nom commun: autre: Souris domestique<br/> Stade de développement: autre: juvéniles et adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i><br/> Nom commun: autre: Rat brun<br/> Stade de développement: autre: juvéniles et adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i><br/> Nom commun: autre: Rat noir<br/> Stade de développement: autre: juvéniles et adultes</p>   |
| Domaine(s) d'utilisation                                 | <p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>   |
| Méthode(s) d'application                                 | <p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>   |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer           | <p>Taux d'application: Rats: 200 g d'appât par point d'appât. - Souris: 40 g d'appât par point d'appât.</p> <p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications:<br/> Appât :<br/> - Rats: 200 g d'appât par point d'appât.<br/> - Souris: 40 g d'appât par point d'appât.</p>   |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                              | professionnels formés   |
| Dimensions et matériaux d'emballage                      | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.<br/> Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10 kg.</p> <p>Le produit NYNA D+ CEREALES est fourni :<br/> - Soit dans des sachets en polyéthylène (PE) blanc opaque ou transparent (25-50-100 g),<br/> - Soit en vrac.</p> <p>Les sachets sont placés dans :<br/> - des boîtes en carton 3-5-10-15-20 kg,<br/> - des sacs en polyéthylène (plusieurs couches de papier + film PE) 20-25 kg,<br/> - dans des sceaux (PE) 3-5-10-15-18-20 kg.</p> <p>Le produit en vrac est emballé dans des sceaux (PE) 3-10 kg.</p> |

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

---

#### 4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements d'appâtage semi-permanent.
  
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

#### 4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

#### 4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

### 4.3. Description de l'utilisation

**Tableau 3. Souris et rats – Professionnels de la lutte contre les rongeurs – Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries**

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | TP14: Rodenticides   |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | /  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: <i>Mus musculus</i><br>Nom commun: autre: Souris domestique<br>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes<br><br>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Nom commun: autre: Rat brun<br/>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus<br/>Nom commun: autre: Rat noir<br/>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes</p>   |
| Domaine(s) d'utilisation                       | <p>utilisation en extérieur</p> <p>Zones ouvertes extérieures, Décharges extérieures et déchetteries.</p>   |
| Méthode(s) d'application                       | <p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>   |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | <p>Taux d'application: Rats: 200 g d'appât par point d'appât. - Souris: 40 g d'appât par point d'appât.</p> <p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications:<br/>Appât :<br/>- Rats: 200 g d'appât par point d'appât.<br/>- Souris: 40 g d'appât par point d'appât.</p>  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                    | professionnels formés   |
| Dimensions et matériaux d'emballage            | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.<br/>Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10 kg.</p> <p>Le produit est fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit dans des sachets en polyéthylène (PE) blanc opaque ou transparent (25-50-100 g),</li> <li>- Soit en vrac.</li> </ul> <p>Les sachets sont placés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des boîtes en carton 3-5-10-15-20 kg,</li> <li>- des sacs en polyéthylène (plusieurs couches de papier + film PE) 20-25 kg,</li> <li>- dans des sceaux (PE) 3-5-10-15-18-20 kg.</li> </ul> <p>Le produit en vrac est emballé dans des sceaux (PE) 3-10 kg.</p> |

#### 4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

#### 4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

---

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

#### **4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

/

#### **4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

/

### **4.4. Description de l'utilisation**

**Tableau 4. Souris – Professionnels – Intérieur**

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | TP14: Rodenticides   |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | /  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: <i>Mus musculus</i><br>Nom commun: autre: Souris domestique<br>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes               |
| Domaine(s) d'utilisation                                      | utilisation en intérieur<br><br>Intérieur  |
| Méthode(s) d'application                                      | Méthode d'application: Application des appâts<br><br>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer                | Taux d'application: 40 g d'appât par point d'appât.<br><br>Dilution (%): /<br><br>Nombre et fréquence des applications:                            |

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
|                                     | 40 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 1 mètre.  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs         | professionnels   |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.<br/> Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10 kg.</p> <p>Le produit est fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit dans des sachets en polyéthylène (PE) blanc opaque ou transparent (25-50-100 g),</li> <li>- Soit en vrac.</li> </ul> <p>Les sachets sont placés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des boîtes en carton 3-5-10-15-20 kg,</li> <li>- des sacs en polyéthylène (plusieurs couches de papier + film PE) 20-25 kg,</li> <li>- dans des sceaux (PE) 3-5-10-15-18-20 kg.</li> </ul> <p>Le produit en vrac est emballé dans des sceaux (PE) 3-10 kg.</p> |

#### **4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### **4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

Les produits ne peuvent être autorisés en vue d'une utilisation dans des traitements d'appâtage permanent ou semi-permanent.

#### **4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

/

#### 4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

#### 4.5. Description de l'utilisation

**Tableau 5. Rats – Professionnels – Intérieur**

|   |   |
|---|---|
| Type de produit   | TP14: Rodenticides  |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | /   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i><br>Nom commun: autre: Rat brun<br>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes<br><br>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i><br>Nom commun: autre: Rat noir<br>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes  |
| Domaine(s) d'utilisation                                      | utilisation en intérieur<br><br>Intérieur   |
| Méthode(s) d'application                                      | Méthode d'application: Application des appâts<br><br>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.  |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer                | Taux d'application: 200 g d'appât par point d'appât.<br><br>Dilution (%): /<br><br>Nombre et fréquence des applications:<br>200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 5 mètres.   |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                   | professionnels  |
| Dimensions et matériaux d'emballage                           | Conditionnement minimum de 3 kg.<br>Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10 kg.<br><br>Le produit est fourni :<br>- Soit dans des sachets en polyéthylène (PE) blanc opaque ou transparent (25-50-100 g),<br>- Soit en vrac.<br>Les sachets sont placés dans :<br>- des boîtes en carton 3-5-10-15-20 kg,<br>- des sacs en polyéthylène (plusieurs couches de papier + film PE) 20-25 kg,<br>- dans des sceaux (PE) 3-5-10-15-18-20 kg.<br><br>Le produit en vrac est emballé dans des sceaux (PE) 3-10 kg. |

---

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

#### 4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Les produits ne peuvent être autorisés en vue d'une utilisation dans des traitements d'appâtage permanent ou semi-permanent.

#### 4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

#### 4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

#### 4.6. Description de l'utilisation

**Tableau 6. Souris et rats -- Professionnels – Extérieur autour des bâtiments**

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | TP14: Rodenticides   |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | /  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: <i>Mus musculus</i><br>Nom commun: autre: Souris domestique<br>Stade de développement: autre: juvéniles et adultes |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i><br/> Nom commun: autre: Rat brun<br/> Stade de développement: autre: juvéniles et adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i><br/> Nom commun: autre: Rat noir<br/> Stade de développement: autre: juvéniles et adultes</p>   |
| Domaine(s) d'utilisation                       | <p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>   |
| Méthode(s) d'application                       | <p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>   |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | <p>Taux d'application: Rats: 200 g d'appât par point d'appât. - Souris: 40 g d'appât par point d'appât.</p> <p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications:<br/> Rats: 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 5 mètres.<br/> Souris: 40 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 1 mètre.</p>   |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                    | professionnels  |
| Dimensions et matériaux d'emballage            | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.<br/> Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10 kg.</p> <p>Le produit NYNA D+ CEREALES est fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit dans des sachets en polyéthylène (PE) blanc opaque ou transparent (25-50-100 g),</li> <li>- Soit en vrac.</li> </ul> <p>Les sachets sont placés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des boîtes en carton 3-5-10-15-20 kg,</li> <li>- des sacs en polyéthylène (plusieurs couches de papier + film PE) 20-25 kg,</li> <li>- dans des sceaux (PE) 3-5-10-15-18-20 kg.</li> </ul> <p>Le produit en vrac est emballé dans des sceaux (PE) 3-10 kg.</p> |

#### 4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

---

#### **4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.
- Les produits ne peuvent être autorisés en vue d'une utilisation dans des traitements d'appâtage permanent ou semi-permanent.

#### **4.6.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.6.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

/

#### **4.6.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

/

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

#### **POUR LES PROFESSIONNELS DE LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS UNIQUEMENT**

- La fréquence des visites est à la discrétion de l'opérateur, en fonction du suivi mis en place avant le traitement. Cette fréquence doit être en accord avec les recommandations des guides de bonnes pratiques.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Considérer aussi l'utilisation de pièges comme méthode alternative.
- Envisager des mesures de contrôle préventives (p.ex. enlever d'autres sources de nourriture) pour améliorer la consommation de l'appât.
- Retirer les boîtes d'appâtage à la fin du traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Grains en vrac : Placer l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage.
- Grains en vrac : Ne pas transvaser les grains dans un autre contenant que celui d'origine. Si le transvasement ne peut être évité, porter un masque de protection respiratoire d'APF 10 durant l'opération.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

---

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels (par exemple «à l'usage des professionnels uniquement»).

#### **POUR LES PROFESSIONNELS DE LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS UNIQUEMENT**

- Ne pas utiliser dans des zones où la résistance à la substance active est suspectée.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

#### **POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT**

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer :
  - que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»);
  - que le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»);
  - que les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»);
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.  
Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:
  - **d'exposition cutanée**, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
  - **d'exposition oculaire**, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
  - **d'exposition orale**, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement. En cas **d'ingestion**, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [Tél.: (+352) 8002 5500]».
- Dangereux pour la faune.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale.

---

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 2 ans

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.